

Section 4.—Administration, recherches et conservation

Sous-section 1.—Programme forestier fédéral

Administration.—Le gouvernement fédéral s'occupe de la protection et de l'administration des ressources forestières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que des autres terres fédérales (parcs nationaux, stations d'expérimentation forestière, zones militaires et réserves indiennes). Le gouvernement fédéral applique aussi la loi sur les forêts du Canada, qui l'autorise à diriger des stations d'expérimentation forestière et des laboratoires de produits forestiers.

La loi autorise aussi l'octroi d'une aide aux provinces afin de leur permettre d'améliorer l'aménagement de leurs forêts. A la suite de conventions fédérales-provinciales signées en vertu de la loi, sept des dix provinces ont entrepris un inventaire forestier avec l'aide financière du gouvernement fédéral et six ont signé un accord de reboisement. L'histoire des conventions fédérales-provinciales et de leurs rapports avec la loi sur les forêts du Canada est fait dans un article spécial de l'*Annuaire* de 1956, pp. 470-478. En 1957, le gouvernement fédéral a élargi la portée de la loi sur les forêts du Canada en adoptant des dispositions autorisant à aider financièrement les provinces à lutter contre les incendies. Une somme de cinq millions de dollars peut être affectée, durant une période de cinq ans, aux immobilisations: acquisition ou perfectionnement du matériel de lutte contre l'incendie, aménagement de routes d'accès et de sentiers et construction de bâtiments.

La Direction des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a continué de faire la photographie aérienne des forêts, des terres et d'autres territoires administrés par le gouvernement fédéral. Ainsi, la Direction a établi, d'après des photographies aériennes, la carte forestière de quelques secteurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et elle a recueilli au sol des renseignements de contrôle. Elle continue à perfectionner le matériel qui sert à photographier les forêts et à interpréter les photos.

Recherches.—La principale responsabilité du gouvernement fédéral en matière forestière est d'effectuer des recherches portant sur les problèmes relatifs aux utilisations. A cette fin, on a fort étendu le champ des recherches sur la forêt et sur les produits forestiers dans tout le pays depuis cinq ans. La Direction des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales poursuit des recherches sur l'économie forestière, la sylviculture, l'aménagement, l'écologie forestière, la physiologie et l'hybridation des arbres, les méthodes d'inventaire des forêts, la protection contre l'incendie et les produits forestiers. Un vaste programme de recherches se poursuit aux 186 stations expérimentales (voir p. 15) et ailleurs, où une partie de plus en plus importante des recherches intéressant la sylviculture et l'aménagement sont effectuées de concert avec les services forestiers provinciaux et les industries utilisant le bois.

Les recherches en matière d'économie forestière se concentrent sur les questions suivantes: production du bois en forêt, utilisation et occupation des terres, impôts, législation, méthodes administratives, aménagement, main-d'œuvre et évaluation des terres forestières. Les recherches appellent aussi une étude continue des grandes acquisitions des industries forestières.

Les recherches en matière de sylviculture et d'aménagement consistent surtout a) à découvrir les causes du succès ou de l'échec du reboisement naturel à la suite de la pratique de certaines méthodes d'abattage et de diverses méthodes de traitement des pépinières, b) à comparer les différentes méthodes d'ensemencement et de plantation, et c) à déterminer les effets des différentes méthodes de coupe sur le développement des arbres et des peuplements résiduels. On étudie la croissance et le rendement ainsi que l'évolution de la plupart des principales classes de forêts. On ne cesse de contrôler et d'étudier les méthodes de cubage et on en essaie de nouvelles que l'on perfectionne. On fait appel aux techniques de la sylviculture ainsi qu'aux recherches portant sur la réglementation de la coupe et sur les méthodes de protection afin d'établir comment maintenir le rendement optimum. On étudie les rapports entre la croissance et l'emplacement des forêts afin d'en